

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 01 octobre 2025****Délibération N° DE 2025 029**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	28	36
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
36	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE MARAMBAT, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, LABRIFFE Pierre, SERRALTA Brigitte, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, BERGÉ Sandrine

Représentés : THEULÉ Jean Claude représenté par DUCES Philippe, LIVIERO Stéphane représenté par PACHÉ Robert, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, CAILLAVET Isabelle représentée par DAUGÉ Jean-François, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William suppléé par BERGÉ Sandrine, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, PERES Daniel, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, ANTONELLO Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandrine BROSSARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RENOUELEMENT CTG 2026/2030

Madame la Présidente rappelle que la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est un outil contractuel conclu notamment avec la Caisse

d'Allocations Familiales (CAF) visant à structurer et renforcer la politique sociale territoriale.

La première convention, arrivant à échéance au mois de décembre 2025, a fait l'objet d'un bilan positif partagé entre l'ensemble des partenaires.

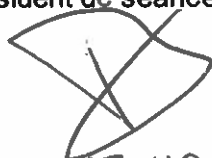
Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à son renouvellement afin de poursuivre les actions déjà engagées et de mettre en œuvre de nouvelles actions issues notamment du diagnostic de territoire et de la concertation avec la population et les partenaires.

Le Conseil communautaire s'engage à l'unanimité dans la procédure de renouvellement de la CTG de la Communauté de communes pour une durée de cinq (5) ans (2026/2030).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Sandrine BROSSARD
Secrétaire de séance



Publié le 07/10/2025

Transmis à la Préfecture le 07/10/2025